

Article 3.1.1

Révisé

POUR DÉCISION

Révision de la structure des comités du Conseil

proposition présentée au Conseil des gouverneurs

à la réunion du 29 septembre 2000

JUSTIFICATION

Conseil a examiné la structure de ses comités en 1987. Par la suite, chacun des comités a fait un examen approfondi des termes de son mandat et tous ont été approuvés par le Conseil en 1991-1992. Depuis, des révisions des termes du mandat de quelques comités ont été effectuées. On pense maintenant qu'il est temps de procéder à la révision de la structure actuelle des comités afin que le Conseil et ses comités fonctionnent avec le plus d'efficacité possible. La révision devrait aussi permettre de vérifier si les comités actuels sont nécessaires et s'il faut ajouter d'autres. Il est recommandé de former un comité spécial pour examiner la structure actuelle de ces comités et faire des recommandations au Comité exécutif.

À la réunion du Comité exécutif tenue le 11 septembre 2000, les membres ont examiné les termes provisoires du mandat et de désignation des membres pour la constitution d'un comité spécial qui étudiera la structure des comités du Conseil, vérifiera s'ils sont nécessaires et proposera la création de nouveaux comités permanents, au besoin.

PROPOSITION

Que le Conseil des gouverneurs adopte, comme le recommande le Comité exécutif, la création d'un comité spécial pour examiner la structure des comités du Conseil avec les termes du mandat et de sélection ci-après.

Termes du mandat

1. Examiner la structure annuelle des comités du Conseil et faire des recommandations sur des changements portant sur le nombre de comités, leur composition et les termes du mandat des comités existants et de ceux dont la création est recommandée.
2. Examiner les règlements actuels du Conseil dans ce qui les rattache aux procédures concernant ses comités.
3. Présenter un rapport et des recommandations au Comité exécutif du Conseil d'ici le 9 janvier 2001, au plus tard.

Constitution

1. Trois membres du Conseil désignés par celui-ci sur recommandation du Comité exécutif
2. Membres d'office:
 président du Conseil
 recteur
3. Secrétaire du Conseil, sans droit de vote.

EN OUTRE, QUE

Nous recommandions que Ron Purcell, Maureen Lacroix et Carolyn Sinclair soient désignés pour siéger au comité.

ET QUE

Le comité spécial ait la possibilité de s'adjoindre de nouveaux membres, au besoin.

Approuvé par le Conseil des gouverneurs
à l'assemblée du 29 septembre 2000